



L'USEP EN 1986

A partir de l'important dossier intitulé « l'USEP et le Tiers-temps » (numéros 116 et 117 de janvier et février 1978 de la revue Informations UFOLEP-USEP), les auteurs ont souhaité permettre :

- de constater la fidélité de l'USEP à ses finalités et objectifs généraux ;
- de confronter au discours « confirmé » de l'Union une évolution de l'école et de l'USEP sur le terrain, souvent en avance sur les textes statutaires et réglementaires, toujours - leur semble-t-il - en cohérence avec la mission qui leur est reconnue...

Un peu d'histoire

Des précurseurs... au 7 août 1969

On aurait tort de croire que l'insertion des activités USEP dans l'horaire officiel d'EPS à l'École élémentaire s'est seulement faite après la parution de l'arrêté du 7 août 1969 instaurant ce que l'on a appelé « le Tiers-Temps pédagogique ». Auparavant, 15 % seulement des instituteurs assuraient chaque semaine les 2 h 1/2 d'EPS inscrites à l'horaire officiel... mais ces maîtres étaient des animateurs militants de l'USEP. Dans les années 1950, avec un quart de siècle d'avance, ces précurseurs avaient déjà compris qu'il était impossible de fractionner dans le temps (le temps scolaire et le temps péri et post-scolaire) une action éducative qui devait être continue, globale et unitaire.

Faut-il rappeler que, dès 1954, deux de ces instituteurs amateurs militants de l'USEP eurent l'intelligence, la foi et le courage d'inventer, d'expérimenter, de perfectionner et de promouvoir une organisation pédagogique originale remarquable d'efficacité et de cohérence dans sa conception, de finesse et de rigueur dans ses réalisations. Ce fut le « Tiers temps de l'école de Marçay » (petit village de la Vienne).

Le temps de l'espérance et des problèmes

A juste titre, la parution des deux textes-arrêté du 7 août 1969 et Circulaire du 8 décembre de la même année - fut considérée par les Usépiens comme une victoire qui leur ouvrit les portes de l'espoir. D'un seul coup, les précurseurs firent école, mais dans le foisonnement des idées et selon les hommes et leurs humeurs, on vit apparaître une surprenante diversité dans les modalités d'appli-

cation des textes. Entre deux positions extrêmes : l'USEP n'a rien à faire dans le temps scolaire et l'USEP peut tout faire dans le cadre de l'horaire officiel, on vit s'instaurer toute la gamme des intermédiaires. Cette confusion, jointe à la méconnaissance étonnante de ce qu'était l'USEP à son niveau le plus « élémentaire », mais le plus important : l'association sportive d'école ou de classe, amena le temps des controverses et des difficultés.

Les années d'effort et de persévérance

En proie à ses dilemmes, aux critiques de ses détracteurs, l'USEP tint bon. Elle sut adapter ses activités aux nouvelles exigences éducatives comme aux nouvelles conditions de travail des élèves et des maîtres. Elle sut apporter une contribution importante à la recherche d'une pédagogie active à l'école élémentaire (cf. fiches pédagogiques USEP d'avril à juillet 1978), elle sut rénover l'ensemble du système de formation de ses cadres, et du même coup renforcer son unité et accroître son audience...

Tout cela dans des conditions défavorables : une politique sportive française axée quasi exclusivement sur la pratique de Haut Niveau et la sélection d'une élite prédestinée plus qu'éduquée, une ignorance quasi-totale de l'USEP par les Fédérations dites « dirigeantes » et une affligeante pénurie de moyens : la subvention nationale attribuée à l'USEP s'élevait, pour l'année scolaire 1976/77, à 1,08 franc par élève. Qu'on juge alors du dévouement et de l'« astuce » dont firent preuve nos amateurs bénévoles et nos Délégués départementaux. Cependant l'USEP tenait bon, et poursuivait naturellement son évolution...

Il y a deux façons de considérer la fonction de l'USEP :

On peut y voir un service dispensateur de

prestations éducatives, ou bien un mouvement, un groupe de pression ayant pour objectif la couverture d'un besoin social et culturel ; ce besoin, c'est l'existence, dans le domaine de la culture et des loisirs, de ce qu'est dans le domaine du travail et de l'économie le « citoyen-producteur », c'est-à-dire quelqu'un qui prend en charge avec ses concitoyens la conduite et la gestion de ses activités de loisirs comme celle de ses activités productrices...

La participation à une A.S. USEP se justifie dès lors comme une préparation spécifique à la vie socio-culturelle qui est par essence, de nature associative.

Autrement dit, le problème n'est plus : faut-il s'affilier pour bénéficier des prestations techniques d'un organisme qui les vend ? mais : ne faut-il pas s'associer pour s'éduquer ensemble dès l'école comme on le fera ultérieurement ?

L'école laïque, ouverte à tous, repose sur un ensemble de valeurs qui sont celles de la démocratie et de la république : tolérance et respect, liberté et responsabilité, justice et fraternité. Ces valeurs ne peuvent être contestées par tout homme de bonne foi, par tout groupement ou parti se réclamant de la démocratie et de la République.

Nous pouvons dans le cadre associatif de l'USEP, présenter, faire accepter et faire vivre ces valeurs...

C'est bien dans ce cadre associatif et avec l'aide indispensable des maîtres qu'à l'école élémentaire, les enfants seront peu à peu, mais le plus souvent possible, placés dans des situations qui leur feront prendre conscience qu'ils disposent de pouvoirs et d'occasions de les exercer.

C'est bien dans ce cadre associatif que l'USEP apporte sa contribution à la formation morale et civique de futurs citoyens qui feront plus tard de leur autonomie et de leur disponibilité conquises, « un usage qui n'appartient qu'à eux ». (G. Belbenoit).

PAR P. ROYNETTE ET C. ALBAGNAC

Comprenons-nous bien

Il ne s'agit nullement d'embrigader à l'USEP élèves et maîtres. Nous pensons simplement que l'USEP en tant que telle a quelque chose à apporter à l'enseignement proprement dit ; que la pratique par tous les enfants d'une activité associative a en soi un caractère hautement éducatif et que cela vaut bien une affiliation, qui n'est d'ailleurs pas sans contrepartie...

Caractéristiques de l'USEP en 1986

Quelques chiffres

Elèves licenciés : 888 009 dans 18 542 associations.

Par rapport à 1977/78 :

- augmentation du nombre de licences : 6,2 %,

- diminution des effectifs scolaires concernés : 6,6 %.

Le pourcentage $\frac{\text{élèves licenciés} \times 100}{\text{population scolaire}}$ passe de 20,8 à 24,3 %.

Le nombre d'animateurs (74 050) progresse de 31,6 %. Parmi eux, 25,7 % de non-enseignants, et 48,2 % de femmes (celles-ci plus nombreuses chez les non-enseignants : 57 %).

Les trois facettes de l'USEP

1 - Mouvement pédagogique

- Participation accrue à des travaux pédagogiques (documentation, stages...), mis en œuvre par l'UFOLEP-USEP, le Ministère de l'Éducation Nationale et son service EPS, d'autres groupements (INSEP, revue EPS, fédérations sportives...)
- Participation « clarifiée » de l'USEP au sein de la Commission départementale EPS...

2 - Fédération sportive

- Relations bilatérales étroites avec un nombre toujours plus important de fédérations sportives, mise en place de Commissions mixtes « fédération-UFOLEP-USEP ».
- Présence active au sein du Comité National olympique et sportif français.
- Liens souhaités et maintenus avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Participation aux Comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs.
- Implication dynamique et « privilégiée » dans les projets d'aménagement du temps scolaire...

3 - Mouvement associatif et fédératif

- Importante réflexion au sein de la Ligue de l'Enseignement et de l'UFOLEP-USEP sur la vie associative et fédérative... ayant notamment conduit à la rédaction des nouveaux statuts de l'USEP.

Quelques événements importants

- La Semaine Nationale de l'EPS dont l'organisation avait été confiée à l'USEP a regroupé 20 000 écoles, 1 300 000 élèves en 1984. Elle a contribué à montrer la réalité de l'EPS à l'école élémentaire, elle a permis des liaisons avec l'école maternelle, avec le collège ; elle a démontré, notamment dans le « press-book » réalisé à cette occasion, le rôle déterminant joué par l'USEP...

- La circulaire « Calmat-Chevènement », dès sa publication, a été soutenue par l'USEP, car elle reprenait un certain nombre de ses idées,

de ses pratiques : activités péri-scolaires, ouverture contrôlée de l'école, concertation avec d'autres partenaires, recherche de la cohérence des interventions... Cependant l'USEP insistait - et insiste - sur la nécessité du respect des spécificités et des responsabilités, notamment de celles des maîtres et des associations sportives scolaires...

- Le parrainage (ou sponsoring) a donné lieu à quelques timides expériences. S'il semble peu réaliste d'écarter a priori cette possibilité d'aide économique, il sera toujours indispensable d'être ferme et vigilant, notamment sur la maîtrise des contenus des opérations proposées...

- Une vingtaine de fédérations sportives présentes à notre dernier congrès, témoignent de l'intérêt porté à l'action irremplaçable de l'USEP...

La nouvelle USEP se met en place à la suite de la publication des décrets la concernant. Grâce à ces textes, l'USEP et ses associations :

- entrent dans le cadre de la loi de 1901 qui régit le monde associatif français ;

- restent au sein de l'UFOLEP et de la Ligue française de l'Enseignement et de l'Éducation permanente ;

- se situent dans le monde sportif ;

- offrent aux enfants et aux adultes, dans et autour de l'école, la possibilité de participer à une authentique vie associative (non plus simulée mais en vraie grandeur).

CONCLUSION

A partir des acquis, il nous reste beaucoup à faire... L'évolution même de la vie nous oblige à d'incessantes adaptations. Nous n'avons pu dans le passé, aborder tous les aspects de nos programmes d'action et de formation :

- Sommes-nous certains que notre démarche pédagogique dont on dit « qu'elle est si bien connue qu'il est inutile d'y revenir » ... « est appliquée et généralisée avec la précision et la rigueur souhaitables ? »

- Sommes-nous assurés d'avoir suffisamment analysé et clarifié le concept d'évaluation en matière de résultats sportifs, de pédagogie de l'EPS et de formation de nos animateurs, pour qu'il soit basé sur des critères fiables et rendu ainsi opérationnel ?

- Sommes-nous satisfaits de la façon dont les choses se passent au niveau des comportements humains (les nôtres et ceux des professeurs d'EPS) en matière de liaison et de continuité entre le cycle élémentaire et le premier cycle du second degré ?...

Notre action se situe aujourd'hui dans un environnement à la fois plus riche et plus inquiétant, plus favorable et plus dangereux. Si la rigueur, l'obstination, la fermeté, la vigilance, s'accompagnent de la conviction et de l'enthousiasme d'authentiques éducateurs, le risque couru en vaut la peine, car l'USEP « partout présente, partout irremplaçable », permettra à un nombre d'enfants toujours plus important de s'initier à la pratique sportive, à la pratique associative, d'assumer des responsabilités, d'acquiescer l'autonomie, de faire un réel apprentissage de la vie démocratique, d'accéder au statut de citoyen, un citoyen libre, conscient et déterminé.

Pierre Roynette,

I.D.E.N. Honoraire,

Ancien Président de la Commission Nationale de l'USEP

Claude Albagnac,

Directeur Adjoint de l'UFOLEP-USEP.